

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 28 mai 2008.

Le Conseil municipal de GRAY LA VILLE s'est réuni le mercredi 28 mai 2008 à 20h30 sous la présidence du Maire, Yvan GUIGNOT, en vertu d'une convocation du 14 mai 2008.

Secrétaire de séance : Martyal MASTRORILLO.

Le compte-rendu de la séance du 9 avril 2008 est adopté à l'unanimité.

## COMPTE ADMINISTRATIF et COMPTE DE GESTION 2007 :

Les résultats sont les suivants :

### FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 347 754.35€

Recettes : 400 065.81€

### INVESTISSEMENT :

140 019.78€

137 249.17€

Excédent global de clôture : 29 324.06€

Le compte administratif 2007 est adopté par 13 voix pour, 2 abstentions.

L'adoption du compte de gestion est différée, dans l'attente d'éclaircissements complémentaires.

## TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE 2008 :

La commission des travaux réunie le 22 mai dernier propose pour 2008 la réalisation de travaux de réfection urgente de voirie pour un montant total de 22140 € ainsi que l'acquisition d'une remorque en remplacement de l'actuel matériel. Le Conseil unanime donne son accord pour ces investissements.

## DELEGATIONS AU MAIRE :

- au titre des marchés publics : le Conseil municipal unanime donne délégation au Maire afin de lui permettre de passer les marchés à procédure adaptée (MAPA) et les avenants à ces marchés dès lors qu'il n'y a pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, quand les crédits sont inscrits au budget.
- au titre des contrats d'assurance : le Conseil municipal unanime donne délégation au Maire pour l'acceptation des indemnités de sinistre y afférentes.

## QUESTIONS DIVERSES :

- Participation aux frais de fonctionnement des écoles privées : le Conseil municipal unanime décide que les règles actuelles s'appliquant à GRAY LA VILLE, relatives au financement des écoles publiques élémentaires extérieures, s'appliqueront de la même façon au financement des écoles privées extérieures sous contrat d'association. La Commune a beaucoup investi dans le développement des structures scolaires et périscolaires qui fonctionnent parfaitement pour l'accueil de tous les enfants scolarisés et scolarisables.
- L'adhésion au SIED de la commune de CHANCEY est acceptée à l'unanimité.
- Alain PERDRIX vient d'écrire et de publier un livre d'histoire qu'il a décidé d'offrir aux habitants de la commune et qui a été déposé à la